

## ARRÊTÉ nº 2025-430

### PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

#### **SCRUTIN DU 18/11/2025**

### Le Directeur de l'ICOM

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1;
- **Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu les arrêtés électoraux n° 2025-400 et 2025-401 du 30 septembre 2025 ;
- **Vu** l'arrêté 2025-408 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 18 novembre 2025,

### Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 18 novembre 2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

# Campus PDA (et/ou BDR) 1 seul arrêté pour 2 bureaux de vote

# Salle du scrutin :

Président.e de bureau de vote : Jérome DARMONT

- Assesseur 1:09h00 11h30: Ingrid Heidelberg Lorne
- Assesseur 2: 09h00 11h30: Cloe Quinet
- Assesseur 3: 11h30 14h00: Dalila Medjahed
- Assesseur 4: 11h30 14h00: Anne Lore Charbonnet
- Assesseur 5: 14h00 16h30: Clemence Dejob
- Assesseur 6: 14h00 16h30: Damien Obrier

# Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le

Pour la Présidente, Le/la Directeur/trice de l'UFR de l'institut ou du Département

